



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11

L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr

Site internet : cgtnmca.fr

Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 21 octobre 2026

Objet : Préavis de grève pour la journée du 12 novembre 2026, de 0h à 24h, couvrant l'ensemble des agents titulaires, contractuels et vacataires de l'Éducation, de la Restauration scolaire et de l'Animation de la ville de Nice.

Monsieur le Maire de la ville de Nice,

Au quotidien, les personnels de l'Éducation travaillent à la qualité de l'environnement des enfants, les accompagnent dans leur développement et contribuent à leur socialisation. Leur travail est indispensable au bon fonctionnement des écoles et à la qualité de l'accueil.

Ces missions s'exercent sur de larges amplitudes horaires et demandent un engagement constant.

Pourtant, depuis des années, les agents dénoncent des rémunérations insuffisantes et un manque de considération à la hauteur de leur investissement. Beaucoup ont le sentiment d'être les oubliés de la collectivité.

Notre organisation syndicale revendique, depuis mai 2025, la revalorisation salariale de l'ensemble des personnels de l'Éducation.

À la suite de nos différentes interventions et d'une relance effectuée à la fin de l'année 2025, des négociations ont enfin pu être engagées.

Une première réunion de travail s'est tenue le 6 février 2026, suivie d'une seconde le 13 mars 2026.

Ces échanges ont permis d'amorcer un travail constructif et de poser les bases d'une issue favorable.

Pourtant, depuis votre prise de fonction, et malgré nos multiples relances, le 15 avril, le 1^{er} juillet, le 11 août et le 7 septembre, les discussions n'ont toujours pas repris. Cette situation suscite un fort mécontentement chez les agents qui restent particulièrement soucieux de l'avancée de ce dossier et expriment une attente forte quant à sa concrétisation.

De la même manière, les personnels de l'Animation occupent une place essentielle dans le service public rendu aux familles. Ils contribuent chaque jour à l'accueil, à la sécurité et à l'épanouissement des enfants, tout en participant à la mise en œuvre des activités éducatives dans les écoles et les centres de loisirs.

Pour autant, l'importance de leurs missions et les responsabilités qu'elles impliquent ne sont pas reconnues. Leurs faibles rémunérations alimentent un fort sentiment de manque de considération.

Face à cette situation, les agents revendiquent une véritable revalorisation salariale, à la hauteur de leur investissement quotidien.

Ce réajustement est d'autant plus nécessaire pour l'attractivité des postes, le recrutement et la fidélisation des professionnels.

Les personnels de la Restauration scolaire, quant à eux, assurent chaque jour la préparation et la distribution des repas aux enfants, tout en veillant au respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Ces responsabilités s'exercent dans des conditions souvent difficiles, avec des rythmes de travail soutenus et une forte pénibilité physique. À cela s'ajoute la précarité de nombreux agents, majoritairement des femmes, qui travaillent moins de 28 heures par semaine. Ces contrats à temps non complet pèsent directement sur leur rémunération et leur pouvoir d'achat.

Aussi, les personnels revendiquent l'accès à des temps complets, ou du moins l'élargissement de l'intégration des heures complémentaires récurrentes dans leurs contrats, une facilitation des reclassements médicaux, des grilles précises de mission en y intégrant un mode dégradé, mais aussi une journée de rentrée pour l'ensemble des agents.

Qu'ils travaillent à l'Éducation, l'Animation ou la Restauration, les agents font face aux mêmes difficultés : des salaires trop faibles, des conditions de travail exigeantes et un manque de reconnaissance. À cela s'ajoute, pour beaucoup, une précarité qui ne leur permet pas de vivre dignement de leur travail.

Notre syndicat refuse que cette situation perdure. Les professionnels n'attendent pas des promesses supplémentaires, mais des réponses concrètes à leurs revendications. Leur engagement quotidien mérite mieux que des discussions interrompues et des dossiers laissés sans suite.

Nous exigeons une revalorisation salariale, une amélioration des conditions de travail et des mesures permettant de sortir durablement les agents de la précarité. Il appartient désormais à la Ville de Nice de prendre ses responsabilités et de reprendre les négociations sans délai.

Dans ce contexte, le syndicat CGT Nice Métropole Côte d'Azur dépose un préavis de grève pour la journée du 12 novembre 2026. Il couvre l'ensemble des personnels mentionnés en objet.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire de la ville de Nice, l'expression de nos salutations distinguées.

PO/ Le Syndicat CGT NMCA
Hugues JEFFREDO



Responsable du secteur Revendicatif